



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz  
LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

**PREAVIS No 04-2015**

**concernant la création d'un local  
de rangement pour le service des  
bâtiments sur le site du complexe  
scolaire du Clos-Béguin**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de commission :  
le mardi 10 mars 2015 à 19h00  
en salle de Municipalité  
route des Deux-Villages 23

# S O M M A I R E

## Chapitres

1. **Objet du préavis**
2. **Historique**
3. **Présentation du projet**
4. **Aspects financiers**
5. **Coûts d'exploitation annuels**
6. **Conclusions du préavis**

St-Légier-La Chiésaz, le 9 février 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 99'000.- pour financer les travaux de construction d'un local de rangement pour le service des bâtiments, au sein du complexe scolaire du Clos-Béguin.

### 2. Historique

Tout au long des constructions des différentes étapes du complexe scolaire du Clos-Béguin, les besoins supplémentaires en espaces de rangement n'ont pas été évalués de manière suffisante.

D'autre part, par souci d'économie, les futurs locaux de l'étape VI ont été calculés au plus juste, ne comprenant que les espaces nécessaires aux machines d'entretien dévolues à ce bâtiment.

Dès lors, la Municipalité, sur demande du service des bâtiments, a étudié les différentes possibilités s'offrant à elle pour la réalisation d'un local supplémentaire. Après réflexion, le meilleur endroit s'est avéré être la surface sise sous l'avant-toit de la piscine du complexe scolaire.

Plusieurs alternatives ont été étudiées mais sans succès, notamment :

- Utilisation des locaux de réserve : il n'y en a aucun dans tout le complexe
- Utilisation des abris mis hors service : ils sont déjà occupés
- Utilisation des abris utilisés comme stand de tir : ils sont toujours affectés comme abris et ces locaux sont inappropriés, inadaptés au stockage des machines et des produits et sont d'un accès difficile.

### 3. Présentation du projet

#### **Local de rangement**

Ce local, tel que prévu, serait de plain-pied et permettrait le rangement de nombreuses machines ainsi que du matériel et marchandises, actuellement disséminés dans différents locaux, peu adaptés et ne permettant pas, notamment, le stockage en palettes.

## WC publics

Actuellement, il n'y a aucun WC public sur tout le site du Clos-Béguin alors que nous avons une place de jeux pour petits et une aire de sports (football, basket, etc) pour les plus grands. Un WC handicapés à cet endroit serait le seul à être accessible facilement et en tous temps.

Cette réalisation n'étant pas jugée urgente, seuls les tuyaux de raccordement seront installés.

## 4. Aspects financiers

La possibilité de donner le mandat pour ces travaux aux entreprises engagées dans la réalisation de l'étape VI du complexe scolaire du Clos-Béguin a été soumise au bureau d'architecte et en l'état, il n'y a pas d'économie à espérer. Les dépenses engagées à ce jour pour ce préavis se montent à CHF 11'500.- ; elles correspondent aux frais liés au préavis (avant-projet) 06/2014 retiré.

Le coût des travaux s'entend soumissions rentrées.

Libellé	Montants	Total
Maçonnerie	35'000.00	
Installations électriques	9'500.00	
Menuiserie	12'000.00	
Mise en passe	800.00	
Plâtrerie-Peinture	7'200.00	
Nettoyages	2'000.00	
Divers et imprévus	6'600.00	
Honoraires architecte	12'000.00	
Honoraires ingénieurs et géomètre	2'500.00	
Frais secondaires	4'000.00	
<b>Total HT</b>		91'600.00
TVA 8%		7'320.00
<b>Total</b>		98'920.00
<b>Total TTC arrondi à</b>		<b>99'000.00</b>

Soit un prix au m<sup>3</sup> de CHF 455.-.

## 5. Coûts d'exploitation annuels

Coûts d'amortissement estimés pour l'ouvrage projeté :

Intérêts lissés (3 %)	CHF	1'750.00
Amortissement	CHF	9'900.00
<b>Total</b>	CHF	11'650.00

S'agissant de bâtiments scolaires, les coûts d'exploitation annuels feront partie du décompte établi avec la commune de Blonay, qui y participera à hauteur d'un peu plus de 50 %.

L'entretien courant sera quant à lui assuré par notre service des bâtiments.

## 6. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis
- ⇒ Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 99'000.00
- ⇒ Financer la dépense par la trésorerie courante
- ⇒ Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
A. Bovay



Le Secrétaire  
J. Steiner

Annexes : plans des travaux

Municipal délégué : M. G. Gygli

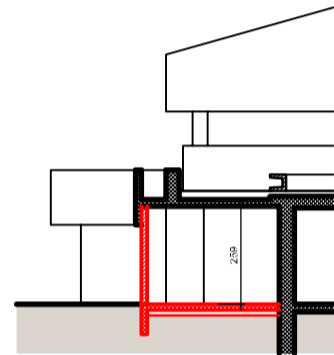
COMMUNE DE SAINT-LEGIER-LA CHIESAZ  
COMPLEXE SCOLAIRE AU CLOS-BEGUIN

CREATION D'UN LOCAL DE RANGEMENT POUR LE  
SERVICE DES BATIMENTS

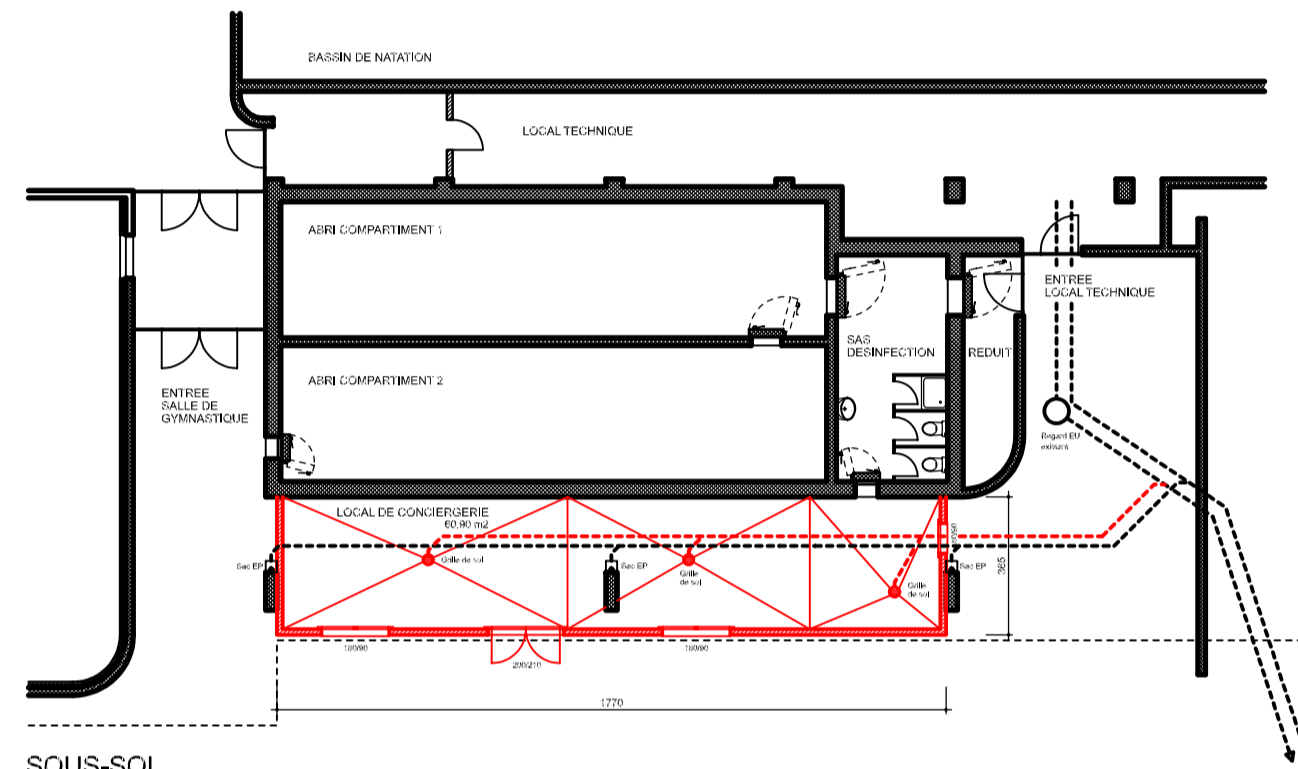
Pierre Duzonax, architecte Avinhan Belesgard 38 1200 Vevey Tél : 079 467 12 13  
Echelle 1/200 Vevey, le 19 janvier 2015



EXISTANT  
A CONSTRUIRE



COUPE TRANSVERSALE



SOUS-SOL



FACADE SUD